

# CQP Pilote de systèmes de production automatisée (CQPM)

RNCP19453 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                                                                                 |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé |
| Code(s) NSF             | 201                                                                                                             |
| Code(s) ROME            | H2903, H2904, H2905, H2906, H2907                                                                               |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande                                                                                      |
| Date d'échéance         | 09/08/2019                                                                                                      |

## Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018

Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de la métallurgie – Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM)

<http://www.uimm.fr>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Sur la ligne, c'est lui/elle qui dirige les opérations. Il/Elle met en service une ou plusieurs installations, et gère les flux de production et le bon fonctionnement des machines. (Source : [www.les-industries-technologiques.fr](http://www.les-industries-technologiques.fr))

Le titulaire du certificat est amené à réaliser les activités suivantes :

- A1. Conduite de plusieurs installations de production automatisée de moyenne ou grande série.
- A2. Animation technique ou fonctionnelle d'un groupe d'opérateurs de production travaillant dans sa zone.
- A3. Maintenance de plusieurs installations de production automatisée de moyenne ou grande série. A4. Participation à l'amélioration de la production.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- C1 Conduire différents postes opérateurs de la ligne ou du système de production.
- C2 Organiser l'activité ou les moyens nécessaires de la ligne ou du système de production dont il (elle) coordonne techniquement la conduite.
- C3 Accompagner le personnel de production dans la mise en place des plans d'actions
- C4 Vérifier la bonne exécution des inspections et travaux périodiques de maintenances préventives spécifiées dans les procédures
- C5 Assurer les opérations de maintenance curative de niveau 2 (au sens de la norme AFNOR) de la ligne ou du système dont il (elle) coordonne techniquement la conduite, avec l'appui technique du service maintenance
- C6 Collecter des informations auprès du personnel de production concernant les difficultés de réalisation de la production
- C7 Identifier les sources d'amélioration et formuler des propositions
- C8 Apporter une valeur ajoutée dans un groupe de travail associant la production et les services supports

## Blocs de compétences

### RNCP19453BC01 — L'animation technique d'une équipe de production

#### LISTE DE COMPÉTENCES

##### Descriptif :

Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes :

C1 Conduire différents postes d'opérateurs de la ligne ou du système de production automatisée

C2 Organiser l'activité et les moyens nécessaires de la ligne ou du système de production dont il (elle) coordonne techniquement la conduite

C3 Accompagner le personnel de production dans la mise en place des plans d'actions

##### Modalités d'évaluation :

Evaluation en situation professionnelle réelle : L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail ;
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat.

##### Ou

Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion de projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

##### Ou

Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée : Si nécessaire, la commission d'évaluation pourra mettre en œuvre une évaluation en situation professionnelle reconstituée.

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements ;
- ou avec restitution écrite et/ou orale par le candidat.

##### Et

Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.

##### Attestation :

Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation

### RNCP19453BC02 — La réalisation de la maintenance préventive et curative de niveau 2

#### LISTE DE COMPÉTENCES

##### Descriptif :

Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes :

C4 Vérifier la bonne exécution des inspections et travaux périodiques de maintenances préventives spécifiées dans les procédures

C5 Assurer les opérations de maintenance curative de niveau 2 (au sens de la norme AFNOR) de la ligne ou du système dont il (elle) coordonne techniquement la conduite, avec l'appui technique du service maintenance

##### Modalités d'évaluation :

Evaluation en situation professionnelle réelle : L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail ;
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat.

##### Ou

Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion de projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

Ou

Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée : Si nécessaire, la commission d'évaluation pourra mettre en œuvre une évaluation en situation professionnelle reconstituée.

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements ;
- ou avec restitution écrite et/ou orale par le candidat.

Et

Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.

Attestation :

Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation

## **RNCP19453BC03 — La contribution à un projet d'amélioration**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Descriptif :

Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes :

C6 Collecter des informations auprès du personnel de production concernant les difficultés de réalisation de la production

C7 Identifier les sources d'amélioration et formuler des propositions

C8 Apporter une valeur ajoutée dans un groupe de travail associant la production et les services supports

Modalités d'évaluation :

Evaluation en situation professionnelle réelle : L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail ;
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat.

Ou

Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion de projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

Ou

Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée : Si nécessaire, la commission d'évaluation pourra mettre en œuvre une évaluation en situation professionnelle reconstituée.

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements ;
- ou avec restitution écrite et/ou orale par le candidat.

Et

Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.

Attestation :

Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation

## **Secteur d'activité et type d'emploi**

### **SECTEURS D'ACTIVITÉS**

Les missions ou activités qualité susceptibles d'être confiées au titulaire de cette certification peuvent s'exercer, à titre

principal ou accessoire, dans de nombreux secteurs d'activité industriels ou connexes, et ceci quelle que soit la taille des entreprises.

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Cette qualification peut être utile ou indispensable à titre principal dans l'exercice de plusieurs métiers, à titre d'exemples non exhaustifs :

Pilote de systèmes de production automatisée ;

Conducteur d'installations ;

Leader de Groupe Autonome de Production ;

Technicien de conduite ;

Pilote d'installations de production automatisée.

#### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'accord national du 26 février 2003 sur la sécurité et la santé au travail prévoit une formation professionnelle spécifique, pour la prévention des risques, destinée aux salariés d'une entreprise extérieure intervenant sur le site d'une entreprise utilisatrice.

Cette formation doit prendre en compte, l'ensemble des risques professionnels, en partant des plus généraux pour aller jusqu'aux risques potentiels existant sur les sites des installations classées « Seveso II - seuil haut ».

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Très élevée (5/5)<br>Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Manque de main-d'œuvre disponible                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 2 385 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | D0X30 — Ouvriers peu qualifiés en conduite d'équipement d'usinage · tension 5/5 (Très élevée)<br>D0X31 — Ouvriers qualifiés en conduite d'équipement d'usinage · tension 5/5 (Très élevée)<br>D1X30 — Ouvriers en chaudronnerie et tôlerie · tension 5/5 (Très élevée)<br>D2X30 — Ouvriers peu qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique · tension 3/5 (Modérée)<br>D2X31 — Ouvriers qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique · tension 5/5 (Très élevée)<br>D6X70 — Techniciens en mécanique et travail des métaux · tension 5/5 (Très élevée)<br>D6X80 — Agents de maîtrise et assimilés en fabrication mécanique · tension 5/5 (Très élevée)<br>E1X21 — Ouvriers peu qualifiés de conduite d'installation de production de métaux · tension 2/5 (Faible)<br>E1X41 — Ouvriers qualifiés de conduite d'installation de production de métaux · tension 4/5 (Élevée)<br>E5X70 — Techniciens des industries de process · tension 4/5 (Élevée)<br>E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process · tension 5/5 (Très élevée)<br>H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production · tension 4/5 (Élevée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 42 687                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 52 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 14 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

## Familles professionnelles (FAP)

D0X30 — Ouvriers peu qualifiés en conduite d'équipement d'usinage  
D0X31 — Ouvriers qualifiés en conduite d'équipement d'usinage  
D1X30 — Ouvriers en chaudronnerie et tôlerie  
D2X30 — Ouvriers peu qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique  
D2X31 — Ouvriers qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique  
D6X70 — Techniciens en mécanique et travail des métaux  
D6X80 — Agents de maîtrise et assimilés en fabrication mécanique  
E1X21 — Ouvriers peu qualifiés de conduite d'installation de production de métaux  
E1X41 — Ouvriers qualifiés de conduite d'installation de production de métaux  
E5X70 — Techniciens des industries de process  
E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process  
H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production

---

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury paritaire : 50% de représentants des salariés / 50% de représentants des employeurs.

Délégation patronale : maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie et, en tant que de besoin, un membre supplémentaire de la branche du travail temporaire.

Délégation syndicale : chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés et, en tant que de besoin, un membre supplémentaire de la branche du travail temporaire. Seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.

En cas de partage des voix, celle du président du jury est prépondérante.

## Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 09/08/2019

---

## Liens avec d'autres certifications

### NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34174

## Pour plus d'informations

### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet dédié aux CQPM : [cqpm.fr](http://cqpm.fr) ; rubrique "S'informer"

UIMM

CQPM

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19453/>